

→ Du 12<sup>e</sup> au 20<sup>e</sup> siècle, une société qui défie le temps et invente le capitalisme

# Ces Messieurs du Bazacle

*C'est aujourd'hui une centrale électrique. Ce fut pendant sept siècles un moulin que toute l'Europe admirait, géré au plus près par ses « pariers », actionnaires obstinés et inventeurs au jour le jour d'un capitalisme opportuniste et un peu filou.*

C'est l'histoire de trois moulins, ou plutôt de trois séries de moulins.

En amont, les moulins du Château, installés au bout de l'île de Tounis. Au milieu, les moulins de la Daurade sous les piles du pont du même nom et en aval, aux portes de la ville, les moulins du Bazacle.

Chacun a sa chaussée, une longue digue bâtie en travers de la Garonne et qui amène les eaux vers les roues des moulins. Les chaussées ont été bâties entre les 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> siècles, un peu avant la croisade albigeoise. Elles ont obligé les propriétaires de moulins de chaque site à s'unir, créer des embryons de sociétés communes pour payer les travaux et, déjà, les frais de justice car pêcheurs et bateliers protestent contre ces chaussées qui les forcent à multiplier les manœuvres.

Mais le conflit le plus dur aura lieu entre les moulins eux-mêmes. Pendant toute la fin du 13<sup>e</sup> siècle et le début du 14<sup>e</sup>, ce sont ceux du Château qui se plaignent de ceux de la Daurade : après chaque crue de la Garonne, ils profitent des réparations pour

bâtir leur chaussée un peu plus haut, ce qui affaiblit le rendement des moulins du Château situés plus en amont. Bon gré mal gré, ceux de la Daurade seront finalement obligés de cesser leurs feintes. Mais l'exemple a inspiré leurs confrères du Bazacle. Puisqu'ils sont les plus en aval, personne ne peut les embêter mais eux peuvent embêter tout le monde. Et ils ne vont pas s'en priver...

Ils profitent d'une conjonction favorable : les moulins du Château sont hors course depuis une crue de la Garonne en 1346, ceux de la Daurade ne sont pas mieux depuis la peste noire qui a fait chuter le prix du grain. Privés quasiment d'adversaires, et sous prétexte encore d'une réparation, ces Messieurs du Bazacle haussent alors franchement leur chaussée en 1355, si haut que les moulins de la Daurade ne peuvent plus tourner... Premier procès de ceux-ci en 1356, gagné en 1358. L'affaire part en appel à Paris où elle traîne jusqu'en 1366 quand ceux du Bazacle sont finalement condam-

nés à 1000 livres d'amende et à baisser leur chaussée. Ce qu'ils refusent malgré tout de faire : la saison n'est pas favorable, disent-ils, le commissaire chargé de l'exécution excède ses pouvoirs... En 1368, fatigués et ne pouvant plus faire tourner leurs moulins depuis 13 ans, ceux de la Daurade abandonnent les poursuites.

Le procès reprend en 1378, lorsque ces Messieurs du Bazacle déplacent la navière (passage des bateaux) au plus près de leurs moulins pour encore en augmenter le rendement. Prétexte officiel : l'ancienne navière, du côté de Saint-Cyprien, a été détruite par une inondation. En fait, ils l'ont tout simplement obstruée. Quelques

propriétaires survivants de la Daurade et ceux du Château, de nouveau en activité, attaquent et obtiennent satisfaction en 1381 : la chaussée devra bien être abaissée et la navière remise à sa place. Mais ceux du Bazacle ne s'en laissent pas compter, ils vont



*Les premiers moulins à nef et le château du Bazacle au 12<sup>e</sup> siècle.*



*Le Bazacle à l'époque romaine: un « vadaculum » (petit gué) avec une chaussée aboutissant à un temple carré aux colonnes de marbre noir.*



*Être parier du Bazacle était une position recherchée et profitable.*



jusqu'à faire le coup de poing lorsque les enquêteurs viennent sur leur chaussée... Leur seul argument est osé : pourquoi abaisser la chaussée puisque les moulins de la Daurade ne sont plus en activité ? Résultat, ils sont à nouveau condamnés en 1384. Nouvel appel... Ceux du Bazacle jouent la montre et savent aussi profiter d'utiles protections en haut lieu. Ils ont déjà associé (50/50) le roi à leurs droits sur la pêche à cet endroit de la Garonne (droit qui leur permet entre autres de pêcher au passage les nombreux saumons qui remontent le fleuve, ce dont se plaint amèrement le comte de Comminges). Ils vont sans doute corrompre le duc de Berry, frère du roi et son représentant en Languedoc, qui met tout son poids dans la balance: le procès traîne et s'achève quand le dernier plaignant abandonne (contre 50 livres) en 1408...

L'obstination et la filouterie de ceux du Bazacle ont payé, ils ont éliminé leurs concurrents de la Daurade et tenu à distance ceux du Château, déjà pénalisés par la part importante (un septième) qu'a le roi dans leur société. Le roi est un actionnaire dangereux: il veut bien récolter sa part de bénéfices mais refuse la plupart du temps de participer aux dépenses..

Actionnaire ? En quelque sorte car, Bazacle ou Château, les deux moulins sont déjà des sortes de sociétés anonymes avant la lettre. Ils sont même devenus officiellement des sociétés en 1372 et 1373. Les actionnaires ? On les appelle « pariers », ce devaient être au 12<sup>e</sup> siècle les meuniers ou leurs héritiers. Ce sont de plus en plus de riches ar-



Les moulins au 17<sup>e</sup> siècle.

tisans, des marchands, des institutions religieuses, des hommes de loi, des capitouls. L'action, qui est une part de la valeur totale des moulins (un capital qu'on appellera « honor », « honneur » jusqu'à la Révolution), est l'uchau (prononcer « utchaou »), c'est-à-dire le huitième en occitan médiéval, sans doute parce qu'il correspondait à l'origine au huitième de chacun des moulins présents sur chaque site.

Avantages de cet uchau, on peut l'acheter et le vendre à sa convenance dès le 12<sup>e</sup> siècle, on en hérite sans impôt et il donne droit à un dividende bien pratique en ces temps de disette : à peu-près tous les mois, chaque parier vient chercher sa part du grain laissé en paiement par les paysans venus moudre leur blé (un seizième de chaque sac depuis une ordonnance des Capitouls de 1152 qui sera appliquée jusqu'au milieu du 19<sup>e</sup> siècle).

L'assemblée générale ? C'est le « Conseil général » des pariers qui se réunit dans les derniers jours de l'année (c'est-à-dire fin mars) pour approuver les comptes, prendre les grandes décisions (comme les « tailles », ces dépenses que les pariers se répartissent entre eux) et élire les « conseillers » ou « régents », des pariers chargés de gérer les moulins au jour le jour. Sous leur autorité, une quinzaine de meuniers, payés en grains eux aussi (un septième du seizième laissé par les paysans), des âniers, un « stanquier » ou « saint-Martin », sorte de contre-maitre, et deux « bailes », l'un chargé de la comptabilité des grains, l'autre de l'argent. Tout un petit monde qui n'a pas l'air de vivre misérablement et qui se perpétuera jusqu'à la fin du 19<sup>e</sup> siècle. Les pariers, devenus alors les « actionnaires » de la Société civile anonyme du Moulin du Bazacle, désormais plus soucieux de bénéfices que de rations de grains, loueront le site à une toute nouvelle Société toulousaine d'électricité du Bazacle qui transformera le moulin en centrale électrique avant de racheter en 1911 tous les uchaus de cette société vieille de 539 ans puis, en 1945, de se faire absorber par EDF.

### Le Bazacle au 18<sup>e</sup> siècle

Depuis le 15<sup>e</sup> siècle, les moulins du Bazacle sont connus dans toute l'Europe et l'une des principales attractions de la ville. Voici à quoi ils ressemblaient au 18<sup>e</sup> siècle, quand Diderot et d'Alembert en firent le modèle des moulins à eau pour leur Encyclopédie.

- 1 L'eau de la Garonne rentre dans le « coursier », un conduit légèrement en pente.
- 2 Une vanne qui coulisse depuis l'étage du moulin permet de varier le débit de l'eau (et donc la vitesse de la meule) ou même de le stopper complètement.
- 3 Le coursier se réduit peu à peu en largeur grâce à un parapet en diagonale plaqué contre la pile de gauche.
- 4 Contrainte par le parapet, l'eau se précipite dans la tonnelle, la maçonnerie qui entoure la roue horizontale.
- 5 La roue horizontale (3 pieds de diamètre et 10 pouces d'épaisseur) est le « tronçon d'un gros arbre ». Elle est cerclée de fer et on y a creusé des aubes. En se précipitant, l'eau pousse les aubes et fait aussi tourner la roue avant de rejoindre le coursier d'aval et le canal de dérivation.
- 6 En tournant, la roue fait tourner l'arbre placé en son centre.
- 7 Prolongé dans sa partie haute par un « fer », l'arbre fait tourner la meule supérieure qui écrase le grain s'écoulant entre elle et la meule inférieure (qui reste fixe). Les deux meules de pierre sont insérées dans une « archure », coffre rond placé sur une maçonnerie.
- 8 Le grain est versé sac après sac dans la trémie. Au fond de la trémie, l'auget guide le grain jusqu'à la cavité qui troue le centre de la meule supérieure.
- 9 La finesse de la mouture est réglée par la trempure, la partie supérieure d'un savant dispositif



de poutres transversales qui aboutit sous la roue horizontale et permet de varier sa hauteur. Plus la roue horizontale est haute, plus l'espace entre les deux meules est grand et plus la mouture est grossière.

À lire :

« **Aux origines des sociétés anonymes: Les moulins de Toulouse au Moyen-Âge** »

de Germain Sicard, Armand Colin 1953.

**Article « Moulins »**

de l'Encyclopédie de d'Alembert et Diderot.

STUDIO  IFFÉREMMENT

Illustrations : Pierre Xavier Grézaud

Texte : Jean de Saint Blanquat

Déjà paru : • Godolin (octobre)

À paraître : • La Daurade (décembre)

